



Droit du papa sur les enfants

Par Renaud021723

Bonjour a tous ,

Je suis un papa séparé avec 3 enfants.

Actuellement remarié avec un étrangère madame viens des philippines.

Nous avons un petit bébé de 4 mois et notre famille philippin réclame a voir ce bébé ainsi que les 3 enfants de ma première union.

Le problème est qu'elle refuse catégoriquement qu'il parte avec nous , son nouveau compagnon a tendance a se mêler de cette affaire. Le papa de ma femme est assez âgée et aimerait connaître ses petits enfants français.

Je ne sait pas quoi faire car je suppose que si elle refuse je n'ai pas le droit de les emmener.

Le but est aussi de faire voir une autre manière de vivre et de voir leur belle famille.

J'aimerais des conseils de personnes qui ont vécu la même choses que moi ou des spécialistes dans le domaine.

Si le problème persiste je ferais appel a un avocat pour m'aider dans les démarches.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le père de votre nouvelle épouse n'a aucun lien de parenté avec vos enfants du premier mariage.

Le problème est qu'elle (qui ? la mère ?) refuse catégoriquement qu'il (ses 3 enfants ? ou votre bébé ?) parte avec nous

La mère peut tout à fait refuser la sortie du territoire des 3 enfants qu'elle a eus avec vous, elle n'a aucun droit sur votre enfant qui n'est pas le sien.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1774]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1774[/url]

Son nouveau compagnon n'a aucun droit et ne peut pas intervenir.

Par Renaud021723

La mère des trois enfants refuse qu'il quitte le territoire.

Donc je ne peut manifestement rien faire.

Les pauvres enfants sont pourtant très excité de pouvoir voyager un peu .

Merci beaucoup pour votre réponse

Bon weekend

Par yapasdequoi

La mère des trois enfants refuse qu'ils quitteNT le territoire.

Sauf si elle a fait établir une IST, les enfants peuvent voyager avec un seul parent.

Par Renaud021723

Et ça concerne aussi les pays voisin ? Suisse Belgique ?.

Par yapasdequoi

Un enfant voyageant seulement avec son père ou seulement avec sa mère n'a pas besoin d'AST.

Pour certains pays hors UE il leur faut un passeport et éventuellement un visa.

Si le JAF prononce une IST, votre enfant est inscrit au fichier des personnes recherchées (FPR) et signalé dans le système d'information Schengen (SIS)

Votre enfant ne peut plus quitter le territoire français sans votre accord et celui de l'autre parent.

Lisez les liens fournis.

Par Isadore

Bonjour,

Certains pays demandent la permission des deux parents et à défaut une décision de justice pour laisser entrer un mineur, il faut donc se renseigner au cas par cas.

Mais sauf s'il y a une mesure d'interdiction de sortie du territoire décidée par un juge, chaque parent peut quitter le pays avec les enfants sans avoir besoin de la permission de l'autre. Un seul parent peut d'ailleurs prendre la décision de signer une autorisation de sortie du territoire permettant à un tiers d'emmener l'enfant à l'étranger :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359[ur
l]

Il y a de la jurisprudence qui donne le droit aux parents d'être informés que leur enfant part en vacances à l'étranger (surtout hors UE). Il sera donc recommandé de prévenir la mère de ce voyage aux Philippines.

Si elle estime qu'il y a un danger pour vos enfants, il lui appartiendra de le prouver et de saisir la justice ou le préfet. Pour le reste, du point de vue français, vous pouvez emmener vos enfants pendant votre temps de garde où vous voulez. Du point de vue philippin, renseignez vous.

La Suisse et la Belgique ne demandent pas la permission des deux parents pour laisser les mineurs français pénétrer sur leur territoire.

Par Renaud021723

Merci beaucoup pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Un site utile

[url=https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/philippines/#entree]https://w
ww.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/philippines/#entree[/url]

et aussi les ambassades.